

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA TOURISME

NOTE SPORTIVE N°2

Le 18 /6/2026

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

Rappels concernant l'enregistrement des pneumatiques

Par la présente nous souhaitons rappeler les termes de l'article 26 « Limitations des pneumatiques durant la compétition » et de l'Annexe 7 « Nombre de pneumatiques par épreuve » du Règlement sportif 2026 du Championnat de France FFSA Tourisme.

Les pneumatiques utilisés lors de l'épreuve sont définis comme neufs ou usés.

Tous les pneumatiques doivent être enregistrés en début d'épreuve au plus tard 2 heures avant la première séance d'essais libres.

Pour des raisons d'efficacité, l'enregistrement des pneus sera effectué par le manufacturier officiel PIRELLI sur présentation des pneumatiques dits « usés » et fourniture des pneus neufs.

Les pneumatiques sont contrôlés en cours d'épreuve suivant une procédure définie par le Délégué Technique FFSA.

Seuls les pneus enregistrés seront autorisés durant l'épreuve.

Cas particulier des tractions TCR et TC:

- Les pneus neufs (à partir du deuxième engagement) seront uniquement montés sur le train avant (Annexe 7 du règlement sportif).
- Les pneus arrières sont dits « libres » c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à enregistrement.

Laurent Gaudin
Manager Général



Julian Canivenq
Directeur de Course



Sylvain Arrighi
Président du Collège



Guy Clairay
Responsable Sportif

